

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4, rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX
Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2017
n° 81/17

OBJET :

École de Musique
Intercommunale
Tarifs au 1er septembre 2017

Effectif légal : 31

Présents à la séance : 24

En exercice : 31

Votants : 30

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE,

Date de la convocation
21 juin 2017

Date d'affichage

Présents : M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN – Mme Marie-France GASPARD – M. Julien FURY – M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Philippe CLOCHE – Mme Audrey COLOMBIER – M. Jean-Benoît TISSERAND – M. François RENARD – M. Patrice THOUVENOT – Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – M. Yves LE ROUX – Mme Christine THIRIAT – M. Daniel SACQUARD – Mme Patricia DOUCHE – Mme Frédérique FEHRENBACHER – M. Ludovic DAVAL – Mme Corine PERRIN – M. Alain LAMBOLEY – M. Martial MANGE

Secrétaire : M. Jean-Benoît TISSERAND

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Mme Catherine LOUIS qui donne pouvoir à M. Michel DEMANGE
M. Jean HINGRAY qui donne pouvoir à M. Jean-Marie MANENS
Mme Danielle HANTZ qui donne pouvoir à M. Patrice THOUVENOT
M. Daniel VINCENT qui donne pouvoir à M. Jean-Benoît TISSERAND
M. Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à M. Albert HENRY
Mme Dominique SCHLESINGER qui donne pouvoir à Mme Audrey COLOMBIER

Absent excusé :

M. Jean RICHARD

Absent (s) :

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Par délibération de ce jour, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'élargissement de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire » sur l'ensemble du territoire communautaire, en précisant, dans la définition de l'intérêt communautaire « la gestion de l'école de Musique de Remiremont » à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Or, ce service, travaille en année scolaire et non en année civile.

C'est pourquoi, dans l'attente de ce transfert, il est nécessaire d'uniformiser les tarifs des écoles de musique, aussi bien ceux de l'école de musique intercommunale du Val d'Ajol et de Plombières-les-Bains, que ceux de l'école de musique municipale de Remiremont.

A cet effet, le Conseil Municipal de la ville de Remiremont a délibéré, lors de sa réunion du 12 juin dernier, sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} Septembre 2017.

Aussi, vu l'avis émis par la Commission « Culture – sport » et la Commission « Finances-personnel », je vous propose d'adopter les tarifs suivants :

	Tarifs forfaitaires par trimestre	Soit par an (3 trimestres)
<i>Elèves domiciliés dans la Communauté de Communes</i>	54 Euros pour <i>Formation musicale</i> : 1h <i>Formation instrumentale</i> : 30' en 1 ^{er} cycle, 45' en 2 ^{ème} cycle et 1h en 3ème cycle <i>Pratiques collectives incluses</i>	162 Euros
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté de Communes</i>	80 Euros pour <i>Formation musicale</i> : 1h <i>Formation instrumentale</i> : 30' en 1 ^{er} cycle et 45' en 2 ^{ème} cycle et 1h en 3ème cycle <i>Pratiques collectives incluses</i>	240 Euros
<i>*Elèves inscrits et participant aux activités des associations musicales du territoire *Eveil, Initiation et Formation Musicale sans instrument *Ateliers collectifs</i>	24 Euros	72 Euros

DELIBERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

27 VOIX POUR : M. Michel DEMANGE - M. Jean MANSOURI – M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY –M. Philippe CLOCHE –Mme Audrey COLOMBIER - M. Jean-Benoît TISSERAND- M. François RENARD – M. Patrice THOUVENOT - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – M. Yves LE ROUX - Mme Christine THIRIAT – M. Daniel SACQUARD - Mme Patricia DOUCHE.– Mme Frédérique FEHRENBACHER –M. Ludovic DAVAL – Mme Corine PERRIN – M. Alain LAMBOLEY– M. Martial MANGE - Mme Catherine LOUIS (ayant donné pouvoir à M. Michel DEMANGE) - M. Jean HINGRAY (ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie MANENS) - Mme Danielle HANTZ (ayant donné pouvoir à M. Patrice THOUVENOT) - M. Daniel VINCENT (ayant donné pouvoir à M. Jean-Benoît TISSERAND) - M. Stéphane BALANDIER (ayant donné pouvoir à M. Albert HENRY) - Mme Dominique SCHLESINGER (ayant donné pouvoir à Mme Audrey COLOMBIER).

3 ABSTENTIONS : M. André JACQUEMIN - M. Julien FURY - Mme Marie-France GASPARD

ADOPTE l'exposé de Monsieur le Président,

FIXE ainsi qu'il les tarifs applicables à l'école de musique intercommunale, à compter du 1^{er} Septembre 2017 :

	Tarifs forfaitaires par trimestre	Soit par an (3 trimestres)
<i>Élèves domiciliés dans la Communauté de Communes</i>	54 Euros pour <i>Formation musicale</i> : 1h <i>Formation instrumentale</i> : 30' en 1 ^{er} cycle, 45' en 2 ^{ème} cycle et 1h en 3ème cycle <i>Pratiques collectives incluses</i>	162 Euros
<i>Élèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté de Communes</i>	80 Euros pour <i>Formation musicale</i> : 1h <i>Formation instrumentale</i> : 30' en 1 ^{er} cycle et 45' en 2 ^{ème} cycle et 1h en 3ème cycle <i>Pratiques collectives incluses</i>	240 Euros

	Tarifs forfaitaires par trimestre	Soit par an (3 trimestres)
<i>*Élèves inscrits et participant aux activités des associations musicales du territoire</i> <i>*Éveil, Initiation et Formation Musicale sans instrument</i> <i>*Ateliers collectifs</i>	24 Euros	72 Euros

Ont signé tous les membres présents à la séance.

Transmis à la Préfecture
Le

Pour Extrait conforme :

Le Président
Michel DEMANGE



Reçu à la Préfecture
le
Acte rendu exécutoire
après publication le

Le Président
Michel DEMANGE

